



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

**SEPTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**DECISION WAPP/44/DEC.02/11/12 PORTANT ADOPTION DU PLAN
D'AFFAIRES 2012-2015 DU SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE
ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN (EEEOA)**

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

RAPPELANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat Général de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 1,4, 5, 6, 7, 11, 12 et 26 ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/03/DEC.06/07/06 de la 1^{ère} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Cotonou le 6 juillet 2006, portant adoption du Plan d'Affaires 2006-2009 de l'EEEOA et du budget correspondant;

CONSIDERANT la Décision WAPP/25/DEC.29/10/09 de la 4^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Accra le 29 octobre 2009, portant adoption du Plan d'Affaires 2009-2012 de l'EEEOA et du budget correspondant;

NOTANT la Réunion du Comité de Planification Stratégique et de l'Environnement (CPSE) tenue à Cotonou les 27 et 28 septembre 2012.

CONSIDERANT la Résolution EEEOA/119/RES.04/10/12 de la 18^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA, tenue à Cotonou le 4 octobre 2012, portant adoption du Plan d'Affaires 2012-2015 de l'EEEOA.

DECIDE:

Article 1: Le Plan d'affaires 2012-2015 de l'EEEOA dont le budget s'élève à Quatre milliards cent huit millions trente-six milles (4.108.036.000) dollars US est adopté :

- 3.877 millions de dollars US pour les activités de mise en œuvre du programme prioritaire d'investissement de l'EEEOA ;
- 202.790 millions de dollars US pour la mise en œuvre du Marché régional de l'électricité et l'acquisition d'équipement pour le CIC ;
- 11.169 millions de dollars US pour la mise en œuvre du programme de renforcement de capacité ;
- 16.769 pour le fonctionnement quotidien du Secrétariat Général.